

Commune de
LA VILLETERTRE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

DOCUMENT
PROVISOIRE

ARRÊT

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

19 FEV. 2018

6a

NOTICE SANITAIRE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

L'adduction en eau potable est gérée par le Syndicat intercommunal des eaux de Fresnes-Léguillon. L'affermage du réseau a été confié à VEOLIA.

Le périmètre du service concerne les communes de : FAY LES ETANGS, FLEURY, FRESNE LEGUILLON, HENONVILLE, LAVILLETERTRE, LIANCOURT SAINT PIERRE, LOCONVILLE, MONNEVILLE, MONTS, NEUVILLE BOSCH, SENOTS, TOURLY.

Chiffres clés à l'échelle du groupement en 2013

- 5 794 habitants desservis
- 2 383 abonnés
- 2 422 branchements
- 3 unité(s) de production d'eau potable d'une capacité totale de 3 000 m³ par jour
- 5 réservoir(s) d'une capacité totale de stockage de 1 400 m³
- 96 km de canalisations de distribution

Approvisionnement sur le territoire de La Villetertre

L'eau potable distribuée sur le village provient du forage Heuleucourt situé sur la commune de Fresnes-Léguillon. Le réseau alimente le réservoir de Liancourt-St-Pierre d'une capacité de stockage de 400 m³ qui dessert ensuite le territoire de La Villetertre.

L'approvisionnement du village concernait en 2013, 226 abonnés pour 518 habitants estimés. Le volume total vendu est de 25 025 m³ ce qui est moindre par rapport aux années précédentes.

Les chiffres clés du service

LAVILLETERTRE	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	528	516	507	513	518	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	204	207	222	214	226	5,6%
Volume vendu (m ³)	26 421	25 825	26 772	25 109	25 025	-0,3%

L'indice de rendement du réseau de distribution à l'échelle du syndicat était de 72,6 en 2013.

A l'échelle du groupement, la consommation moyenne par foyer est estimée à 100 m³/an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (120 m³).

L'eau distribuée sur la commune est réputée de bonne qualité. Le bilan annuel établi par l'Agence Régionale de la Santé conclut à une bonne qualité bactériologique. A l'occasion des différents relevés, l'eau est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor,...) et les substances toxiques dont les pesticides.

La distribution de l'eau sur le village est réalisée au moyen d'une canalisation principale de 150 mm de diamètre provenant de Liancourt-St-Pierre et qui dessert la rue de la Mare et la Grande Rue Jean Dessein. D'autres canalisations, généralement de diamètre inférieur, desservent les autres rues. Deux bouclages du réseau sont observables à l'est du village (rue de la Mare, rue de Romesnil, rue de la Houssemagne) et au sud (rue de la Trésorière et Grande Rue Jean Dessein via la ruelle des Vignes).

Le réseau se prolonge depuis la rue Meure jusqu'au hameau de Romesnil via une canalisation de diamètre 112/125 mm qui longe un chemin rural puis dessert la rue Sylvaine (Romesnil). Au niveau du hameau, le réseau se termine en impasse. L'étendue du réseau se superpose à la structure bâtie. A noter que la construction pavillonnaire située légèrement à l'écart au sud de la rue de St Cyr est raccordée par un branchement long.

S'agissant du hameau de Bachaumont, les constructions sont desservies au moyen d'une canalisation de 80 mm de diamètre (en provenance du village) qui suit la RD 536 et se termine également en impasse. Des problèmes techniques sont relevés sur cette canalisation, en période hivernale. Elle mériterait d'être renouvelée.

S'agissant du corps de ferme situé plus à l'écart, il est desservi par une petite canalisation de diamètre 42/50 mm.

Le château de St Cyr et ses communs sont alimentés en eau potable à partir d'un forage privé (source) dont la qualité de l'eau est variable. Le château est une résidence secondaire et les communs sont occupés par le personnel de maison (environ 5 habitants).

RÉSEAU D’ASSAINISSEMENT

➤ EAUX USEES

La gestion de l’assainissement des eaux usées relève de la commune. L’affermage du réseau a été confié à VEOLIA.

Le village est doté d’un réseau d’assainissement collectif de type séparatif tandis que les eaux usées produites dans les écarts bâtis sont assainies au moyen de dispositifs d’assainissement individuels.

Le village est équipé d’un assainissement collectif. Les eaux usées sont acheminées gravitairement à la station d’épuration communale située au sud du village. La station d’épuration présente une capacité nominale de traitement équivalente à 600 habitants.

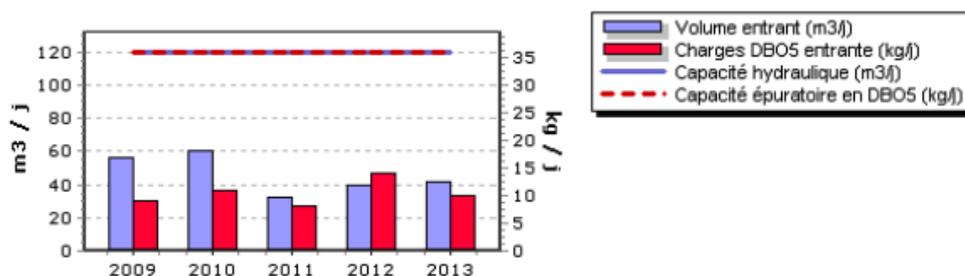
Les rejets sont tous conformes aux normes réglementaires.

Les relevés de 2013 (visibles ci-dessous) quant au fonctionnement de la station font état d’une marge de manœuvre importante pour satisfaire le raccordement de nouvelles constructions. En effet, la station reçoit un volume entrant moyen de 42 m³/j (alors que la capacité hydraulique de la station est de 120 m³/j) et une charge DBO₅ entrante moyenne de 10 kg/j (alors que la capacité de la station est de 36 kg/j), Les rendements de la station sont élevés et les rejets sont en conformité avec les exigences réglementaires.

Le zonage d’assainissement communal a été approuvé le 07 novembre 2005. Ce zonage d’assainissement confirme le choix de l’assainissement collectif sur le village et le maintien d’un assainissement individuel sur les écarts bâtis. En outre, pour la mise en œuvre d’un assainissement non collectif, le zonage d’assainissement préconise une surface minimale de terrain d’au moins 1 000 m².

Evolution de la charge entrante sur le système de traitement

	2009	2010	2011	2012	2013
Volume entrant (m3/j)	56	60	32	39	42
Capacité hydraulique (m3/j)	120	120	120	120	120
Charge DBO5 entrante (kg/j)	9	11	8	14	10
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	36	36	36	36	36



Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	1	1	1	1	1	1
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	30	10	13	5,1	5,1	0,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	1,4	0,1	0,1	0,0	0,3	0,3
Rendement moyen annuel (%)	95,5	99,0	99,3	99,2	93,7	40,6
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	32,0	2,5	2,0	1,0	7,6	7,8
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	90,00	25,00	30,00	10,00		

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

➤ EAUX PLUVIALES

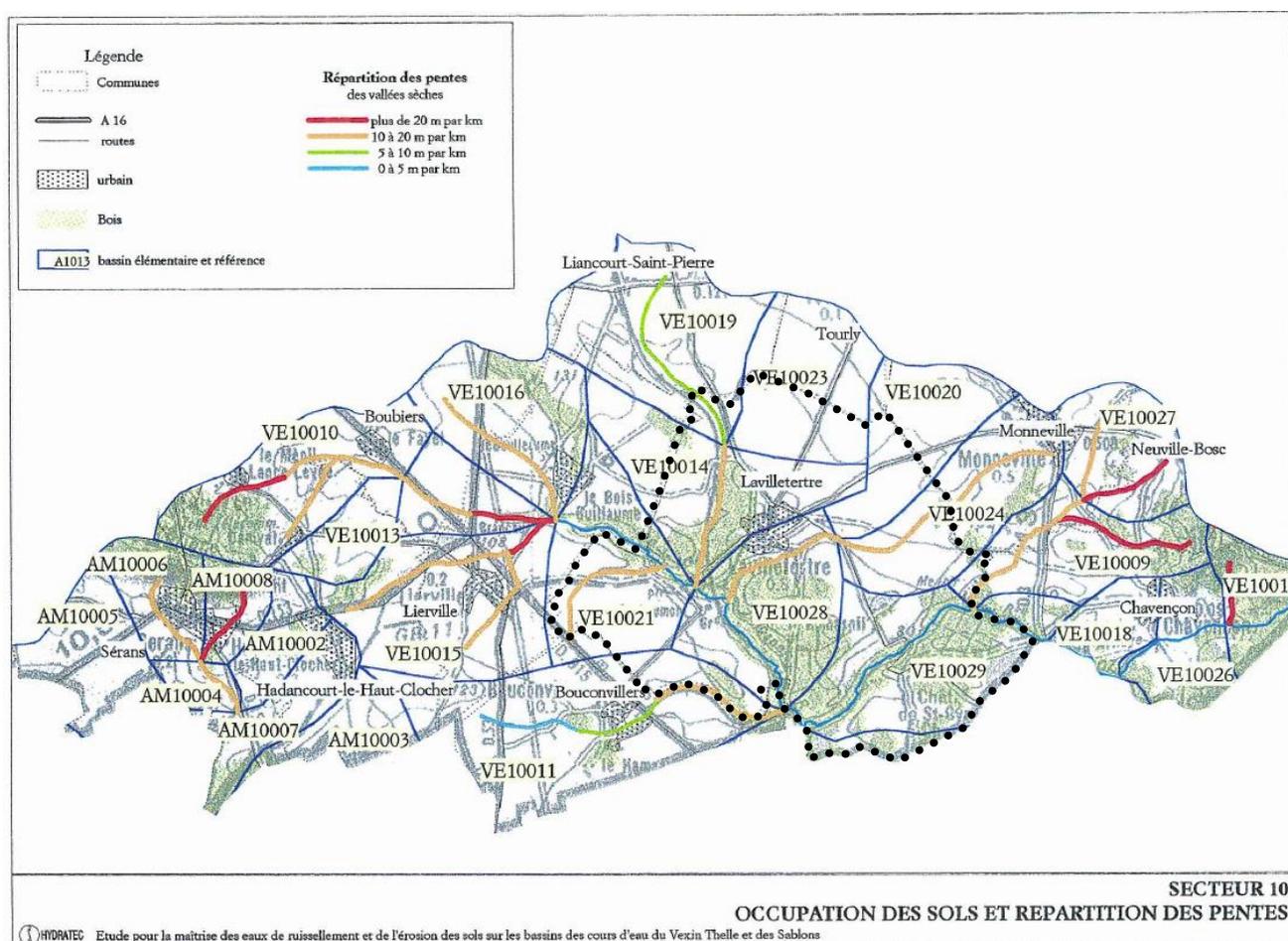
Le village ne dispose pas de réseau de collecte des eaux pluviales. Un réseau de caniveaux/trottoirs et de fossés permet de canaliser les eaux pluviales et de les acheminer vers les mares ou dans le milieu naturel. Pour limiter les ruissellements urbains et les risques de pollution, il est préconisé la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Il résulte de l'« Etude pour la maîtrise des eaux de ruissellement et de l'érosion des sols sur les bassins versants des cours d'eau du Vexin-Thelle et des Sablons » réalisée par HYDRATEC en 1999 que les secteurs bâtis de La Villetterre sont peu soumis aux risques d'inondation par ruissellement. Le secteur le plus problématique se trouve en limite Est du territoire communal, sur un secteur non urbanisé. Il est recommandé de mettre en place certains aménagements.

Les éléments suivants sont issus cette étude. Ils illustrent le fonctionnement hydraulique de la partie du bassin versant située sur le territoire communal, et détaillent des propositions d'aménagement à réaliser.

ELEMENTS DE L’ETUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE SUR LES VALLEES DE LA VIOSNE ET DE L’AUBETTE DE MAGNY

Caractéristiques



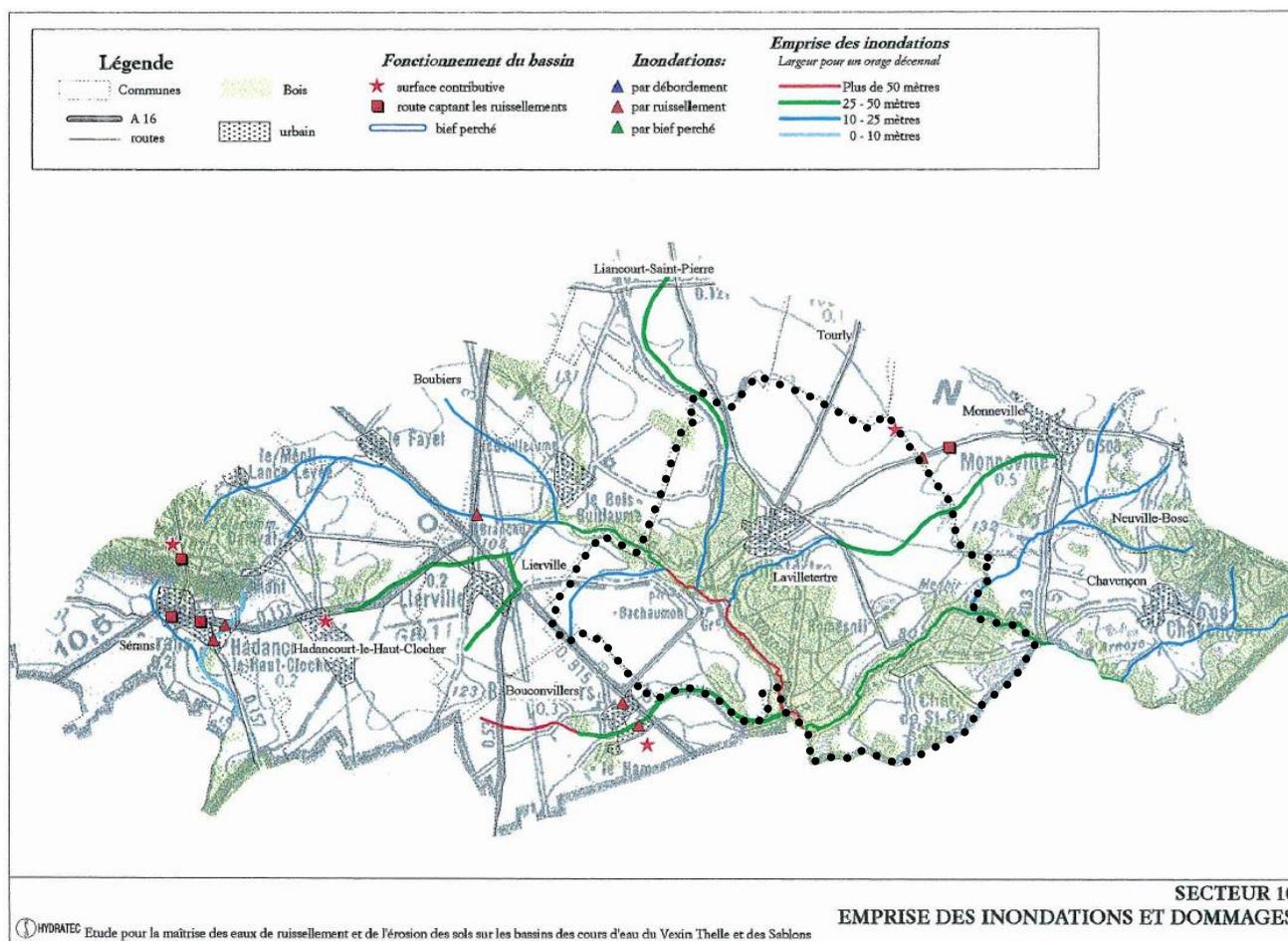
Le bassin amont de la Viosne est drainé par un réseau de petits vallons secs disposés en éventail qui descendent des buttes témoins du Vexin. Les pentes sont fortes, plus de 5% au pied des buttes puis plus faibles, de 1 à 2 % sur le plateau. Le boisement est important, notamment en fond de vallée. Des zones humides sont présentes en fond de vallée au niveau des nombreuses sources. Les villages sont peu exposés, exception faite de Serans et Hadancourt-le-Haut-Clocher au pied de la butte de Molière.

Débit et emprise des inondations

Ruisseau : la Viosne et son affluent, le ru d'Arnoye, ont une capacité suffisante pour la crue centennale. Pour un orage décennal, la vallée est largement inondée, de 25 à 100 mètres.

Bassin versant : les débits sont environ de 4 à 6 m³/s et génèrent des inondations peu importantes en raison des pentes, de 10 à 30 m de large.

Diagnostic : le secteur de Serans est le plus touché par les coulées boueuses. Depuis la route départementale à Bouconwilliers, Bouliers qui intercepte des écoulements



Quelles propositions d'aménagement ?

Sur Serans :

- *Dériver et stocker le ruissellement,*
- *Le restituer vers l'aval en le ralentissant (bande enherbée, fossés d'infiltration,...) et en le filtrant.*

Pour la RD915 :

- *Rehaussement et drainage de l'amont*
- *Protections amont-aval contre les érosions (fossé de dissipation d'énergie, plis, diguettes,...).*

PROPOSITION D' ACTIONS SUR LA COMMUNE DE LA VILLETERTRE

Constat

La commune occupe un promontoire qui domine la vallée de la Viosne. Les désordres se situent en limite communale, au droit du carrefour sous le Friège, dans un secteur marqué par d'amples ondulations du terrain naturel. Ce talweg correspond à la tête amont évasée d'une des digitations de la Viosne.

Aménagements étudiés

Les bordures de route seront aménagées par des fossés qui se rejettent dans la parcelle des Grands Bos. Plus en aval, le talweg sera équipé de deux WASCOS qui prendront appui sur les chemins existants.

- *Carrefour des Grands Bos :*
 - *Fossé de type 1, cavée de 500 m de long, en bordure du CD (branche sud-ouest du carrefour)*
 - *Bande enherbée sur le chemin qui descend de la cote des Noyers Corneilles (dessous le Coudray) : L = 650 m, l = 30m. (Cet aménagement prolonge 200 m de bande enherbée sur la commune de Tourly.)*
 - *Banquette d'absorption-diffusion sur le chemin sous le Friège.*
 - *Traversée du CD en dalot = 1,5 m x 1 m.*
- *Talweg des Grands Bos et de la Sente Perdue :*
 - *Aménagement de deux WASCOS d'un mètre de haut le long de chemin qui coup le talweg : WASCOS des Grands Bos (volume de digue = 200 m³, volume utile = 500 m³)*

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Concernant la gestion des déchets, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Vexin Thelle.

Les ordures ménagères et les ordures sélectives (emballages en plastique, métal ou briques alimentaires, journaux, magazines, cartons,...) sont collectées tous les jeudis. Le verre est collecté une fois par mois.